



SOMMAIRE

Animations & Culture	p.2-3
Budget	p.4-5
Sport & Jeunesse Santé	p.6
Nouvelle réglementation stationnement et circulation	p.7
À vous la parole Les services municipaux Infos & contacts	p.8

LE MOT DU MAIRE

Chères Vanséennes, Chers Vanséens,

L'été commence et, avec cette nouvelle Lettre Municipale, vous pourrez découvrir les nombreuses animations de qualité qui vous attendent sur notre Commune. Celles que nous organisons, mais aussi celles que nous soutenons financièrement ou logistiquement. Il y en aura pour tous les goûts !!!

Vous verrez d'ailleurs dans ce document d'information les chiffres prévisionnels des budgets communaux pour 2023. Ceux-ci font ressortir les dépenses et recettes attendues tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour cette lettre, je souhaitais faire aussi un coup de projecteur sur le service de la Police Municipale qui a accueilli, depuis le mois de mai, un nouveau Chef de Service : Monsieur Julien OLIVA. Celui-ci est venu chapeauter ce service dont vous pourrez voir ou découvrir les nombreuses missions au quotidien.

Une nouvelle fois, je tiens à remercier vivement tous les élus et agents communaux qui sont fortement sollicités durant la période estivale, qui voit notre population augmenter de façon exponentielle, mais qui répondent toujours présents pour maintenir un service public de proximité et de qualité.

Je vous souhaite donc à tous un bel été, en espérant que vous avez été suffisamment réactifs et précautionneux pour que l'on évite les incendies de l'été dernier. De même, je vous rappelle que nos pompiers recrutent et je les remercie également pour leur dévouement.

Belle saison à vous dans le respect de tout un chacun.

Votre Maire, Jean-Marc MICHEL





ANIMATIONS

La commune continue de mettre en place et proposer de nombreuses animations, que ce soit sur les places publiques, dans des salles de concerts ou au musée. La saison estivale s'annonce donc festive et animée !

Revenons sur l'un des événements majeurs que la commune a accueilli au mois de juin : il s'agit du **Supra National de Pétanque : Challenge Hubert FROMENT**. La compétition a permis à plus 300 équipes (triplette) de s'affronter sur le sol vanséen. Avec la présence entre autres du Champion du Monde : *Dylan ROCHER*, une fierté pour les joueurs et spectateurs qui ont pu observer avec attention la dextérité de tous les participants.

Nous en profitons pour remercier les organisateurs de ce bel événement qui permet à notre petite ville de rayonner au travers des valeurs sportives et fédératrices que sont celles de la pétanque.

Toujours dans la rubrique sportive et festive, comment ne pas évoquer **le festival Ardèche Slackline** qui, pour une année supplémentaire, a su proposer un programme riche en couleurs, en musique et tout en « hauteur ». Malgré une météo peu clémente, l'animation a attiré la foule. Un public varié, rassemblant petits et grands autour de cette discipline sportive qui fascine toujours autant. Nous remercions également toutes les équipes et les bénévoles d'Ardèche Slackline.

Le mois de juin vient de s'écouler, bien rythmé en événements lui aussi, avec notamment le concert de *Laurent MAUR* et *Gerardo DI GIUSTO* dans la salle Anna Lomonaco (chapelle du couvent) avec plus de 120 spectateurs. Les concerts de Musiques aux Vans reprendront à l'automne, dès le 8 septembre avec un récital de piano par *Suzanne FOURNIER* au musée.

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir d'accueillir les coureurs cyclistes de



l'Ardéchoise avec une étape aux Vans le jeudi 15 juin. Là aussi, les bénévoles étaient au rendez-vous pour cette 30^{ème} édition d'un des plus grands rassemblements cyclistes d'Europe.

Au musée, vous avez pu assister à de nombreux événements, visites, conférence ou ateliers, notamment à l'occasion des **Journées Européennes de l'Archéologie** ou encore des **Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins**. Animations, ateliers et concerts continuent tout l'été (voir rubrique « Musée ») dans le patio de l'établissement.

Le grand rendez-vous qui marque le début d'été, **la fête de la musique** a, une nouvelle fois, connu un vif succès, avec des groupes de qualité et une grande diversité musicale. Toute la ville a été bien animée et nous espérons que vous avez pu en profiter pleinement !

Enfin, pour la première année, et dans le cadre de la **Journée Mondiale Olympique**, l'OMS (Office Municipal des Sports) a organisé des Olympiades, samedi 24 juin. Vous trouverez le détail de cette célébration sportive dans la rubrique « Sports ».

À nouveau un grand merci, et pour terminer, à l'ensemble des agents municipaux, des associations, des bénévoles et chacune des personnes qui œuvrent toujours plus pour l'organisation de tous ces événements qui animent notre ville toute l'année.



CALENDRIER DES ANIMATIONS ORGANISÉES ET PROPOSÉES PAR LA COMMUNE EN JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE

FIN JUIN :

- **Premier marché nocturne** des artisans et producteurs locaux de la saison : mardi 27 juin (jusqu'au au 29 août, de 18h à 23h). Une cinquantaine d'exposants avec des animations.

EN JUILLET :

- **Fête Nationale**, jeudi 13 Juillet. Distribution et retraite aux flambeaux, en musique avec *La Pena* du CAV, grand feu d'artifice suivi d'un bal sur la place OLLIER avec DJ Joel SERRANO, *Jérémie CHOUCHANIAN* au saxo et les danseuses NIGHTCALL Eve.
- **Marché de Potiers**, jeudi 20 Juillet, de 10h à 20h sur la place OLLIER. Plus de trente artisans potiers pour cette 35^e édition. Animations gratuites autour de la poterie pour les enfants.



- **Concert de musique classique** avec les Musiciens des Palets, musée des Vans vendredi 28 juillet à 21h. **Souvenir d'un lieu cher** : Maurice Ravel, *Ma Mère L'oye*, piano à 4 mains – Anton DVORÁK, *Trio Dumky* - Félix MENDELSSOHN, *Trio n°2* avec les musiciens Marco THEVES (violon), Pierre SUTRA (viloncelle), Sarah MARGAINE (piano) et Clara SAUSSAC (piano).

Tarifs de 15€ à 20€.

- **Concerts organisés par l'association de Sauvegarde de l'église Saint-Jacques de Naves pour l'été 2023.** (Chaque concert entrée 10€)

Vendredi 14 Juillet à 18 H. *Récital de Guitare avec Sacha.*

Samedi 5 Août 2023 à 18 H. *Jaia Nurit NIBORSKI soprano et Kaoruko, Théorbe.*

Dimanche 20 Août 2023 à 17 H. *Jean-Pierre MENUGE Flûte et la Roumaine Fernanda RACOVEANU, claveciniste et un violoniste.*

EN AOÛT :

- **Concert SPLASH** (1^{re} partie) **Bob WASA et Rod TAYLOR**, reggae (2^e partie), mercredi 2 Août, place OLLIER. Gratuit.

- **Concert-cabaret-spectacle**

avec le **GRAND ORCHESTRE MISTRAL**, jeudi 10 août place OLLIER. Gratuit.

- **Soirée de musique électro** avec *Nyko*, vendredi 11 août, de 21h à minuit au musée des Vans. Tarif unique 8€. Buvette sur place avec la Brasserie l'Helvii.

EN SEPTEMBRE :

- **Forum des Associations**, samedi 9 Septembre, à l'Espace Combescure.

- **Journées Européennes du Patrimoine**, samedi 16 et dimanche 17 septembre au musée des Vans. Visite des Vans, spéciale Journées du patrimoine avec accès à des bâtiments historiques privés.



CULTURE

LES CONCERTS DE MUSIQUES AUX VANS REPRENDRONT À L'AUTOMNE !

- **Suzanne FOURNIER** : piano
Vendredi 8 septembre dans le patio du Musée des Vans
- **Magali IMBERT, Taghi AKBARI et Erwan PICQUET** : flûtes et chant
Vendredi 20 octobre dans l'église des Vans (en partenariat avec la paroisse de Saints Pierre et Paul de Païolive)
- **Orchestre de Lutetia** : orchestre à cordes
Vendredi 10 novembre dans l'église des Vans (en partenariat avec la paroisse de Saints Pierre et Paul de Païolive)

Ateliers et animations au Musée

- **ATELIERS CHERCHEUR D'OR**
Tous les mercredis de 9h30 à 11h30, du 5 au 26 juillet
Initiation et découverte de l'orpaillage avec *Olivier PIVA*, chercheur d'or. Sur le terrain, dans une rivière de la région et dans le respect des écosystèmes.
Instructions de rendez-vous lors de la réservation

- **ARCHÉOLOGIE TOUT PUBLIC**

Tissage : 2 et 23 août et 6 septembre, de 15h à 16h

Céramique : 2 et 23 août et 6 septembre, de 16h30 à 17h30

avec *Sonia STOCCHETTI* (Ardèche Terre de dolmens)

Calligraphie : 9, 16 et 30 août, de 15h à 16h

Bijoux : 9, 16 et 30 août, de 16h30 à 17h30

avec *Magalie MARGOTTON* et *Lucie TONDEUX* (Association Empreinte d'Histoire)

À PARTIR DE 7 ANS, ACCOMPAGNÉ OU NON. SUR RÉSERVATION

Petit théâtre de la Préhistoire : 13, 20 et 27 septembre, de 15h à 16h

Allumer le feu comme durant la Préhistoire : 4, 11, 18 et 25 octobre, de 15h à 16h

ATELIERS SUR RÉSERVATION, 3€/ADULTE, GRATUIT JUSQU'À 12 ANS



INFOS PRATIQUES

Horaires :

Du mercredi au dimanche de 10h à 13h et de 15h à 18h, jusqu'au 12 novembre 2023

Tarifs :

Gratuit jusqu'à 12 ans

Plein tarif : 3€

Tarif réduit (groupe à partir de 10 personnes) : 2,50€

Contact :

Musée des Vans

4 rue du Couvent – 07140 Les Vans

04 75 37 08 62

accueil-musee@les-vans.fr



Cette année, les budgets ont été votés en séance du Conseil Municipal le 12 avril 2023, sachant qu'ils reprennent comme tous les ans, les résultats des comptes administratifs 2022. Pour mémoire, les budgets doivent être équilibrés en fonctionnement et en investissement.

COMMUNE BUDGET 2023 NOMENCLATURE M14

Le budget principal est voté à la majorité des membres présents et représentés (contre 3 : MM Jean-Paul MANIFACIER, Arnaud FROMENT, Mme Paulette CAREMIAUX) – abstentions 0 – pour 18 (2 absents).

Conformément à la délibération du 22 mars 2023, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de ne pas augmenter les taux communaux, ce qui donne pour l'année 2023 :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) = 39,17 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) = 73,15 %
- Taxe d'Habitation (TH) = 24,85 %

Pour un produit prévisionnel attendu de 1 786 587 €.

Compte tenu des allocations compensatrices et du versement du coefficient correcteur pour 2023, la totalisation des ressources fiscales prévisionnelles est fixée à 2 017 742 €. Ces chiffres sont inscrits au budget prévisionnel 2023.

Vous trouverez ci-dessous les tableaux récapitulatifs de la présentation générale du budget :

Chap.	Libellé	Budget N-1	Report	Vote 2023
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	1 032 733,12 €		964 757,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 773 000,00 €		1 850 000,00 €
014	Atténuations de produits	6 900,00 €		7 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	699 286,76 €		1 576 356,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	236 463,00 €		9 181,00 €
65	Autres charges de gestion courante	472 250,00 €		470 000,00 €
66	Charges financières	61 000,00 €		62 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	11 000,00 €		11 000,00 €
68	Dotations aux provisions			10 000,00 €
	TOTAUX	4 292 632,88 €		4 960 294,00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
002	Résultat d'exploitation reporté	273 634,88 €		977 185,58 €
013	Atténuations de charges	102 600,00 €		124 331,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	173 500,00 €		180 000,00 €
73	Impôts et taxes	2 214 609,00 €		2 370 479,00 €
74	Dotations et participations	1 133 314,00 €		1 137 386,00 €
75	Autres produits de gestion courante	144 000,00 €		150 000,00 €
76	Produits financiers	200,00 €		200,00 €
77	Produits exceptionnels	249 000,00 €		20 000,00 €
78	Reprises sur provisions	1 775,00 €		712,42 €
	TOTAUX	4 292 632,88 €		4 960 294,00 €
	DEPENSES d'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution section d'investissement	321 285,89 €		
041	Opérations patrimoniales	30 168,81 €		1 845,24 €
16	Emprunts et dettes assimilées	541 908,49 €		527 155,17 €
20	Immobilisations incorporelles	62 620,00 €	4 086,00 €	30 586,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	492 975,03 €	184 315,19 €	1 085 031,84 €
23	Immobilisations en cours	3 644 690,93 €	770 989,14 €	1 715 919,16 €
27	Autres immobilisations financières	29 266,34 €		22 787,59 €
	TOTAUX	5 122 915,49 €	959 390,33 €	3 383 325,00 €
	RECETTES d'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution section d'investissement reporté			20 833,52 €
021	Virement de la section d'exploitation	699 286,76 €		1 576 356,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	-22 200,00 €		172 100,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	236 463,00 €		9 181,00 €
041	Opérations patrimoniales	30 168,81 €		1 845,24 €
10	Immobilisations corporelles	900 069,89 €		210 000,00 €
13	Subventions d'investissement	2 276 627,03 €	1 269 881,00 €	1 307 418,77 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 002 500,00 €		2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles			83 590,47 €
	TOTAUX	5 122 915,49 €	1 269 881,00 €	3 383 325,00 €

Les charges de fonctionnement ont été calées sur les résultats du compte administratif 2022, à savoir sur les dépenses et les recettes réalisées en 2022.

S'agissant de l'investissement, les principales opérations sont :

- La poursuite des travaux de réhabilitation de l'espace de l'ancien hôpital local,
- Des reprofilages de voies communales et gestion des eaux pluviales, ainsi que des aménagements urbains,
- De l'équipement en matériel pour la restauration scolaire,
- La restauration d'une calade à Chassagnes,
- L'achat d'un véhicule pour la police municipale,
- Le remplacement de menuiseries à la mairie de Naves,
- Des plantations,
- De nouveaux défibrillateurs,
- La mise à jour de la signalisation de police (horizontale et verticale),
- La mise en place d'une sculpture au rond-point de la Clairette,
- Des aménagements de bureaux et d'informatique.

Cette liste n'est pas exhaustive. Le budget primitif 2023 est un document provisoire appelé à être réactualisé en cours d'année par le vote de décisions modificatives, concernant notamment l'attribution du fonds de compensation de la TVA, les modalités de calcul ayant évoluées. La commune a également budgétisé la vente de l'ancien boulodrome et celle du bâtiment D (pour y établir une partie de ses services) à la communauté de communes. Le gros projet de la mandature reste l'aménagement du tènement de l'ancien hôpital pour lequel la commune reste dans l'attente des notifications de subventions de la part de l'Etat, de la Région et du Département.

BUDGET 2023 CHAUFFERIE BOIS NOMENCLATURE M49

Le budget 2023 de la chaufferie bois a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Il s'agit d'un budget annexe qui nécessite encore cette année un prélèvement de 22 787,59 € sur le budget principal pour équilibrer les comptes.

Chap.	Libellé	Budget N-1	Report	Vote 2023
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	55 000,00 €		62 636,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 000,00 €		11 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	22 787,59 €		
042	Opérations d'ordre entre sections	21 172,00 €		21 172,00 €
66	Charges financières	1 404,41 €		1 190,14 €
67	Charges exceptionnelles	18 000,00 €		
		129 364,00 €		95 998,14 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
002	Résultat d'exploitation reporté			8 284,15 €
042	Opérations d'ordre entre sections	11 364,00 €		11 364,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises	118 000,00 €		76 349,99 €
		129 364,00 €		95 998,14 €
	DEPENSES d'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution section d'investissement	72 782,88 €		22 787,59 €
040	Opérations d'ordre entre sections	11 364,00 €		11 364,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 722,67 €		20 936,94 €
23	Immobilisations en cours			11 658,65 €
		104 869,55 €		66 747,18 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
021	Virement de la section d'exploitation	22 787,59 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	21 172,00 €		21 172,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 643,62 €		22 787,59 €
16	Emprunts et dettes assimilées	29 266,34 €		22 787,59 €
		104 869,55 €		66 747,18 €

Ce budget fonctionne de façon distincte puisqu'il s'agit d'un service à caractère industriel et commercial (revente d'énergie). En effet, cet investissement a été réalisé en 2018 avec un prévisionnel de recettes qui n'est pas concrétisé à ce jour (logements ADIS non réalisés) et de plus avec un emprunt limité de 210 000 €. Jusqu'à présent, le budget communal compense le déséquilibre. Un audit est en cours et des travaux d'adaptation seront à prévoir afin d'essayer de rendre ce budget autonome, ce que le Syndicat Départemental des Énergies de l'Ardèche (SDE 07) qui pilotait la maîtrise d'ouvrage, avait prévu.

Des commissions des finances sont régulièrement organisées tout au long de l'exercice pour informer les élus de l'évolution de la trésorerie et des dossiers en cours. En tant qu'adjointe aux finances, je tiens ici à annoncer d'ores et déjà que la nomenclature comptable M14 disparaît fin 2023 et sera remplacée par une nouvelle dénommée M57 applicable dès le 1er janvier 2024. Je tiens également à remercier le personnel en charge de la comptabilité et tous les services pour leur engagement à gérer au mieux les deniers communaux dans le respect de toutes les obligations réglementaires en perpétuelle évolution.

SPORT & JEUNESSE



LES OLYMPIADES 2023 SUR NOTRE COMMUNE

La Mairie, l'OMS (Office Municipal des Sports), les écoles, le Comité Olympique de l'Ardèche et les associations sportives ont organisé les olympiades de Gégé le jeudi 22 juin, le vendredi 23 juin et le samedi 24 juin.

La journée olympique est célébrée chaque année le 23 juin en l'honneur de la création du comité olympique en 1894.

■ LE JEUDI 22 JUIN :

Le Comité Olympique de l'Ardèche, s'est rendu à l'école élémentaire des Vans pour présenter la campagne « **Let's move** », campagne mondiale dont le but est de faire bouger les gens et notamment, motiver les jeunes à avoir une pratique sportive dans le respect et l'amitié. Il a présenté les valeurs, l'histoire et le rôle des jeux olympiques.

■ LE VENDREDI 23 JUIN :

Pendant leur journée de classe, aux horaires habituels de cours, les enfants ont été encadrés par leurs enseignants, des parents d'élèves, les agents et élus de la commune ainsi que les bénévoles des associations sportives des Vans citées ci-dessous : ABLV (basket), Athletic Foot Ceven, Chassezac Sports Nature (course d'orientation...) ECAMAV (wu dao), Panther Boxing Fight, Pignon libre (vélo), Ardèche Slackline, Tennis Club Les Vans et Vans k'Danse.

Tous les élèves ont participé à des **ateliers sportifs** par demi-groupe d'une même classe sur la journée. La Mairie, pour l'occasion, a offert le petit déjeuner, le repas du midi et le goûter à tous les élèves.

■ LE SAMEDI 24 JUIN : les Olympiades de Gégé 2023

LA JOURNÉE OLYMPIQUE a été célébrée ensemble et en famille. Un challenge sportif a été organisé par l'OMS et les associations sportives des Vans. Cette journée s'est adressée à tous, enfants, parents, grands-parents, amis des Vans et des communes avoisinantes. **C'était un après-midi sportif pour bouger tous ensemble** : permettant de découvrir ou redécouvrir une multitude de sports pratiqués, ici même aux Vans, basket, foot, danse, tennis, slackline, vélo, wu dao, boxe, course d'orientation.

Pourquoi ce nom : « les Olympiades de Gégé ? »

En hommage à Gérard BONNEFOY, président et membre de l'OMS. Il a œuvré toute sa vie pour la vie locale et associative des Vans. Il nous a malheureusement quitté en ce début d'année 2023.



SANTÉ



PROJET DE ZONE HÉLIPORTÉE

L'équipe municipale a constaté qu'il n'y avait plus de zone pour l'atterrissage des hélicoptères du SAMU ou de la sécurité civile depuis le changement de la pelouse du stade en 2018. Celle-ci ne pouvant plus recevoir d'hélicoptère, les dépôts se font en journée sur la plaine de Chabiscol à Chassagnes, mais la nuit aucune zone n'est aménagée sur le territoire pour permettre l'atterrissage d'un hélicoptère de secours.

Nous étudions une solution connectée d'éclairage automatique sur le terrain au-dessus du collège. Cela permettra un gain de temps pour les secours et donc, une augmentation de l'espérance de vie. Nous éliminerons les zones d'intervention supérieures à 30mn et par conséquent nous donnerons l'égalité des secours entre zones urbaines et zones rurales, de jour comme de nuit. Nous ne pouvons pas attendre un drame sur notre commune : chaque minute compte. Cette organisation des secours permettra d'accélérer, de faciliter et de sécuriser l'intervention des hélicoptères sur notre commune.

Sébastien GADILHE, 4^e adjoint

CENTRE SOCIAL REVIVRE : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

Ayant été alerté par différentes rumeurs qui parcourent la ville et les services, je tenais à apporter des éclaircissements sur la question de la mise à disposition de locaux communaux au Centre Social REVIVRE pour l'organisation du centre de loisirs. La Commune des Vans n'a jamais refusé de prêter ses locaux.

Comme cela avait déjà été expliqué par courrier l'année dernière aux élus et responsables de REVIVRE, seule la cuisine de la cantine scolaire ne pouvait pas leur être mise à disposition du fait de l'important investissement en matériel professionnel qui avait été réalisé. Seul du personnel communal formé sur cet équipement peut l'utiliser et ce, pour des questions d'assurance et de responsabilité. Une solution alternative a alors été proposée avec le prêt de la cuisine du centre d'accueil située à 50 mètres de l'école. Malheureusement pour de nombreux parents, cette solution n'a pas été retenue par les responsables du Centre Social REVIVRE.

Aussi, je souhaitais rétablir les choses car cela me tenait particulièrement à cœur ainsi qu'à mon Conseil Municipal, de pouvoir continuer à accueillir les enfants du territoire dans nos locaux communaux.

Le Maire, Jean-Marc MICHEL

NOUVELLE RÉGLEMENTATION STATIONNEMENT ET CIRCULATION



■ **Extrait de l'arrêté municipal n°2023-285 du 16 juin 2023 :**

Réglementation permanente des emplacements de stationnement en faveur des **personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite** titulaires et porteuses de la carte G.I.G et G.I.C sur le territoire de LES VANS

Les 35 emplacements désignés dans ledit arrêté sont réservés aux véhicules dont les conducteurs sont titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire, de la carte G.I.G et G.I.C ; cette carte devant être obligatoirement apposée sur le pare-brise.

■ **Extrait de l'arrêté municipal n°2023-286 du 16 juin 2023 :**

Réglementation permanente des emplacements de stationnement à durée limitée dite « **zone bleue** » et « **arrêt 10 minutes** » sur le territoire de LES VANS

ARTICLE PREMIER :

Les emplacements de parkings matérialisés par des pointillés ou des lignes continues bleues désignés ci-dessous **seront limités à 90 minutes du lundi au vendredi de 09h à 19h** : Place des Anciens Combattants / Place de l'Oie / Avenue Ferdinand Nadal (du rond-point du Vivarais à la Place de l'Oie) / Route de Païolive (de la rue du Temple à la rue des écoles),

ARTICLE DEUXIÈME :

Les emplacements de parkings matérialisés par des pointillés ou des lignes continues bleues désignés ci-dessous **seront limités à 40 minutes du lundi au vendredi de 09h à 19h** :

Place Léopold Ollier / Place Henri Thibon / Rue du Marché / Place du Marché / Avenue du Général de Gaulle (Place de la Poste) / Place de l'Eglise / Rue Porte de l'Oie / Rue du Temple

ARTICLE TROISIÈME :

Les emplacements de parkings matérialisés par des pointillés ou des lignes continues désignés ci-dessous **seront limités à 10 minutes du lundi au vendredi de 09h à 19h** :

33 Route de Païolive (face au Podologue) / 33 Rue du Temple / 4 rue du Temple (face à la boulangerie) / 14 bis rue du Marché / 33 Place Léopold Ollier / 17 Place Léopold Ollier (3 places face à la pharmacie) / 9 et 10 Place Léopold Ollier (face au café de la Bourse) / 2 Place Léopold Ollier (face au tabac l'aventure) / 37 Place Léopold Ollier (face au Kebab Tassili) / 15 Place Henri Thibon (2 places) / 10 Place Henri Thibon (2 places)

ARTICLE CINQUIÈME :

Ce disque doit être apposé en évidence sur la face interne du pare-brise ou, si le véhicule n'en comporte pas, à un endroit apparent convenablement choisi. Il doit faire apparaître l'heure d'arrivée de manière telle que ces indications puissent être vues distinctement et aisément par un observateur placé devant le véhicule sans avoir à s'engager sur la chaussée.

ARTICLE SIXIÈME :

Les véhicules des médecins, des auxiliaires médicaux, les véhicules stationnant dans l'intérêt général de la sécurité, de la salubrité publique et en intervention pour le service public ne seront pas concernés par la réglementation de stationnement à durée limitée. Cependant, ces véhicules devront être facilement identifiables. Pour les artisans effectuant des travaux dans les habitations situées en zone bleue, une autorisation temporaire pourra être délivrée sur demande auprès de la Police Municipale.

■ **Extrait de l'arrêté municipal n°2023-287 du 16 juin 2023**

Arrêté portant création d'une zone de rencontre sur les voies communales de Les VANS.

ARTICLE PREMIER :

Il est instauré une zone appelée « **zone de rencontre** ». Le périmètre de cette zone de rencontre comprend l'ensemble des voies, rues, places, du centre-ville, à savoir :

Rue du Marché / Rue Droite / Rue de la Tour / Rue de Fabrique / Place du Marché / Rue Courte / Place de l'Eglise / Rue du Cancel / Rue de la Porte de l'Oie / Rue de la Devèze / Rue des Masseguisses / Rue de la Calade / Place des Masseguisses / Rue de la Fontaine / Place de la Fontaine / Rue du Couvent / Rue du Rousselet / Place de l'Oie / Rue des Bourgades / Place Fernand Aubert

ARTICLE DEUXIÈME :

Cette zone est affectée à la circulation de tous les usagers et répond aux principes suivants édictés au code de la route :

les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules ;

- la vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h ;
- les cyclistes sont autorisés à emprunter toutes les chaussées à double sens dans la « zone de rencontre » ;
- est considéré comme gênant la circulation publique, au titre de l'article R 417-10 du code de la route, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule, en dehors des emplacements matérialisés et aménagés à cet effet dans la zone de rencontre sauf prescriptions spécifiques prévues par arrêté municipal ;
- conformément à l'article R 417-10 du code de la route, dans la zone de rencontre, lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L 325-1 à L 325-3 du même code.

Les dispositions de ces 3 arrêtés municipaux prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue. Ils sont consultables en Mairie et sur le site internet.



À VOUS LA PAROLE !

Le mot de l'opposition

Lors du Conseil Municipal du 24 Mai dernier nous avons choisi de nous abstenir sur le projet de création d'un « Espace terrain multisports » devant l'aile Est du Centre d'Accueil. Si nous ne rejetons pas formellement l'idée de cette création, nous avons voulu, par ce vote, exprimer notre désaccord avec le mode de fonctionnement de l'exécutif municipal en matière de choix d'investissements : le Conseil Municipal et la plupart des commissions ne sont pas réellement consultés en amont et ne constituent très souvent que des « chambres d'enregistrement » de décisions prises

au préalable. Ce déficit de débat contradictoire sur les priorités d'investissement de la commune est tout à fait regrettable.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas manquer de rappeler que le projet de création d'un skate-park par la Communauté de Communes sur ce même lieu avait été refusé par la Commune des Vans au motif, entre autres, que l'espace devant le Centre d'Accueil devait rester libre... conduisant ainsi au transfert de ce projet sur Chambonas.

Le groupe d'opposition.

Paulette CARÉMIAUX, Arnaud FROMENT, Jean-Paul MANIFACIER



LES SERVICES MUNICIPAUX

DES NOUVEAUTÉS AU PÔLE DE POLICE MUNICIPALE

« **La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique** » pour appliquer au mieux les pouvoirs de police du Maire (article L 2212-2) du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle assure des missions de surveillance et d'accueil au public en journée sur l'ensemble du territoire communal du lundi au samedi (jour de marché hebdomadaire).

Avec l'arrêt de travail du responsable, il a été décidé de conforter ce service, dont les missions sont nombreuses : Police de l'urbanisme, circulation et stationnement, protection des mineurs, environnement, habitat, activités professionnelles (occupation du domaine public...), réunions, loisirs, santé publique, funéraire.

Depuis le 1^{er} mai 2023, *Julien OLIVA*, Chef de service de police municipale, a rejoint la collectivité. Titulaire de deux BTSAs (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) en gestion protection de la nature, puis lauréat du concours de gardien de police municipale en 2007 et de l'examen professionnel de chef de service en 2018, il a effectué une partie de sa carrière sur les communes de Valence (7 ans), Romans et dans le sud Drôme. Il a pour mission d'organiser au mieux les activités des agents : *Thibault BILLON*, Brigadier-chef principal, *Hocine DEHEDIN*, ASVP (Agent de Surveillance des Voies Publiques) qui travaille également à mi-temps au service Animation, *Karine PARRE*, ASVP (Agent de Surveillance des Voies Publiques).

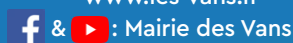
Merci à tous pour leur implication.



MAIRIE LES VANS

LUNDI	8h30-12h30	13h30-17h30
MARDI	8h00-12h00	13h30-17h00
MERCREDI	8h30-12h30	13h30-17h30
JEUDI	8h00-12h00	13h30-17h30
VENDREDI	8h30-12h30	13h30-17h00

04 75 87 84 00 - contact@les-vans.fr
www.les-vans.fr



numéro d'astreinte: 07 78 41 91 12

MAIRIE BRAHIC

Vendredi 8h30 à 12h
Permanence
supplémentaire
(sans secrétariat)
le mardi de 15h à 17h
04 75 37 23 19

MAIRIE CHASSAGNES

Lundi de 13h30 à 17h30
04 75 94 98 04

MAIRIE NAVES

Mardi de 13h30 à 17h
04 75 94 98 05

INFOS

UN PEU DE LÉGÈRETÉ

L'été a cette magie, une saison pas comme les autres. Des airs de vacances, de soleil, des airs de vie. Bref, un air de bonheur...

Nicolas BROCHE